

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023 A 18H.30

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 30 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 09 novembre 2023 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Présents : Mesdames, Josette ARSEGUEL, Marie METIVIER, Virginie PETELLAT, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, André BOGEY, Cyril MORIQUAND, Louis DUFOURNET, Yannick GUTHLEBEN Romain REY, Pascal RINER, Jean-François DAGAND, Absents excusés : Laure MASSONNAT, Denis PAZEM, Patrick MATHIEUX ayant donné pouvoir à M. Louis DUFOURNET,

Secrétaire de séance : André BOGEY

Convocation du 18 octobre 2023

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 octobre 2023 : Il est donné lecture du PV du conseil municipal du 04 septembre 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GUTHLEBEN Yannick évoque la question des poteaux Télécom qui doivent être posés dans la commune, 36 au total alors que l'enfouissement est en cours de réalisation pour une partie de la commune. Monsieur Le Maire explique que cette demande était faite sans concertation avec les services de France Connectée. Monsieur Le Maire rappelle que le nécessaire a été fait depuis.

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire reprend l'ordre du jour.

Délibération n° 41-2023 : Finances – Budget général 2024 : Ouvertures anticipées de crédits : proposition

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités,

Dans le cadre de la continuité du Service public, l'exécutif peut, dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent. Cette disposition permet d'engager des travaux urgents sans attendre le vote du budget, qui interviendra début mars 2024, et de respecter ainsi les obligations de la Commune en matière de délai de paiement.

L'article L.1612-1 du CGCT indique par ailleurs que l'autorisation de l'organe délibérant précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Il appartient donc à l'organe délibérant d'indiquer l'affectation des crédits conformément à la IIBC M14. Lors du passage en M57, les crédits seront inscrits au BP en M57, conformément à la table de transposition M14-M57. Sur cette base, il est proposé l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 des crédits suivants :

MAIRIE DE SAINT-OURS589 Route du Chef Lieu,
73410 Saint-Ours**Tel. : 04 79 54 91 87**

mairie@saintours-savoie.fr

PROCES-VERBAL

Compte 21	Immobilisations corporelles	5 000.00€
2111	Terrains nus	1 750.00€
2152	Installations de voirie	1 750.00€
2184	Matériel de bureau et immobilier	1 500.00 €
Compte 23	Immobilisations incorporelles	14 625.00€
231	Immobilisations corporelles en cours	14 625.00 €
Opération 1020	CHEMIN DOUX	21 500.00€
Compte 20	Immobilisations incorporelles	
203	Frais d'études	3 750.00€
Compte 21	Immobilisations corporelles	
2111	Terrains nus	250.00€
2151	Réseaux de voirie	2 500.00€
2152	Installations de voirie	5 000.00€
Compte 23		
2313	Constructions	10 000.00€
Opération 1025	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	44 415.00€
Compte 20	Immobilisations incorporelles	
203	Frais d'études	2 500.00€
Compte 2151	Réseaux de voirie	41 915.00
Opération 1026	TOIT ECOLE	26 250.00€
Compte 20	Immobilisations incorporelles	
203	Frais D'études	26 250.00€
Opération 1027	VIDEO PROTECTION	13 000.00 €
Compte 20	Immobilisations incorporelles	
203	Frais d'études	1 750.00€
Compte 21	Immobilisations corporelles	
2152	Installations de voirie	1 250.00€
2183	Matériel informatique	2 500.00€
2313	Constructions	7 500.00 €
Opération 1028	ECLAIRAGE PUBLIC	22 500.00 €
Compte 21	Immobilisations corporelles	
203	Frais d'études	2 500.00€
231	Constructions	20 000.00e
Opération 1029	CARREFOUR DE VINGEREL	30 000.00 €
Compte 20	Immobilisations incorporelles	
203	Frais D'études	2 500.00€
Compte 21	Immobilisations corporelles	
2152	Installations de voirie	2 500.00€
Compte 23	Immobilisations incorporelles	
231	Constructions	25 000.00€

Il vous est proposé de bien vouloir valider ces ouvertures de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité :

- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce dossier, sous réserve de sa validation par le comptable public

PROCES-VERBAL

Délibération n° 42-2023 : Service public et compétences – Rythmes scolaires Reconduction du régime dérogatoire 2024-2028

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Par décision en date du 17 mai 2021, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable sur l'organisation du temps scolaire de l'école de Saint-Ours, classes de maternelle et de primaire, comme suit pour une durée de 3 ans :

Lundi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Mardi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Jeudi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Le Maire propose que le conseil se prononce sur la reconduction du régime dérogatoire de la semaine de 4 jours,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Saint-Ours,

Cette organisation arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2022/2023, le directeur académique des services de l'éducation nationale de La Savoie sollicite, de nouveau, l'avis de la commune sur l'organisation du temps scolaire pour les 3 prochaines années.

Après avis du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 09 novembre 2023 ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (modalités du vote à préciser) :

- Emet un avis favorable au maintien de l'organisation actuelle
- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme il suit :

Lundi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Mardi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Jeudi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Délibération n° 43-2023 : Marchés Publics – Attribution des lots concernant la rénovation thermique et énergétique de l'école communale

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 15 novembre 2023 à 17h.30

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres concernant l'opération « la rénovation thermique et énergétique de l'école communale » commune de Saint-Ours, a été passé sous la forme d'une procédure adaptée.

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



PROCES-VERBAL

Cette consultation a été lancée le 25 septembre 2023, pour une remise des offres fixée au mercredi 18 octobre 2023 à 12h.00.

Le marché est divisé en 9 lots comme suit

lot n°1: Maçonnerie-Gros Œuvre

lot n°2: Charpente Bois-Ossature Bois-Vêture

lot n°3: Menuiseries Extérieures Bois et Aluminium

lot n°4: Doublages-ITI-Faux Plafonds-Peintures

lot n°5: Façades-ITE

lot n°6: Chauffage – ECS - Ventilation

lot n°7: Électricité-Eclairage

lot n°8: Centrale de production solaire photovoltaïque

lot n°9: Salle de classe provisoire

Vingt plis ont été déposés de façon dématérialisée.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Le Maire propose de reporter cette délibération à une date ultérieure après avoir questionné les entreprises.

Délibération n° 44-2023 : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés - Avis

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération de Grand Lac exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence relative à la « Collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Pour autant, Monsieur le Maire indique que par arrêté du 2 novembre 2020, le Président de Grand Lac a refusé le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale en matière de Collecte des déchets ménagers.

Par conséquent, seuls les maires disposent des pouvoirs de police spéciale permettant de fixer les modalités de collecte.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, le Maire doit donc fixer les modalités de collecte des différentes catégories de déchets par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant de la commune et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 2224-26 du CGCT.

C'est donc dans ce contexte que le conseil municipal est aujourd'hui invité à donner son avis sur le règlement de collecte, annexé à la présente convention.

Après présentation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, Monsieur Le Maire propose de reporter cette délibération à une date ultérieure après avoir pris contact avec le service déchets de Grand-Lac.

Questions diverses :

Sécurisation du Carrefour de Vingerel : Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion. Des travaux supplémentaires sont à prévoir afin de prolonger l'enrochement de la Route du Chef-Lieu au-delà de l'accès riverain de la parcelle n°822. La famille Caquot souhaite rétrocéder à la commune une partie de son terrain. Cette proposition devra être actée par un acte notarié.

Le montant des travaux est estimé à 12 200€ HT selon les prix actuels du marché dont l'entreprise EIFFAGE est titulaire.

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



PROCES-VERBAL

Il sera nécessaire de présenter un avenant afin de mettre à jour le marché de l'entreprise Eiffage pour que celle-ci puisse facturer cette prestation. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 22 à 15h.30.

Conseil d'école : Monsieur GUTHLEBEN Yannick donne lecture du procès-verbal du 09 11 2023. Il est rappelé le rôle du DDEN au sein du conseil d'école, ainsi que le rôle des parents délégués. L'ordre du jour est envoyé 7 jours avant, il est impossible de le modifier, passé ce délai.

Le bilan de cette rentrée est donné : 4 classes et 95 élèves répartis de la façon suivante : 28 élèves en PS et MS, 20 élèves en GS CP, 23 élèves en CE1 CE2 et 23 élèves en CM1 CM2 + 1 en inclusion ITEP.

Le projet d'école : améliorer les résultats en mathématiques et français (calcul mental, compréhension de la lecture, autonomie de travail personnel) – collaboration avec la bibliothèque d'Entrelacs.

La venue d'une conférencière le lundi 13 et mardi 14 novembre afin de travailler sur l'axe de l'autonomie et le partage de moments d'informations aux familles avec des professionnels de la Petite Enfance.

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 23 septembre, l'ensemble des élèves a été évacué en – d'une minute.

Un exercice de confinement en cas d'intrusion a été réalisé le 28 septembre, le bilan est mitigé (problème de communication en interne).

L'ensemble des personnels (équipe enseignante et agents) sont volontaires pour suivre une formation en termes de 1^{er} secours et sollicitent la commune.

Les élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 sont partis en classe découverte en Auvergne, La Région Rhône-Alpes Auvergne, la mairie et le Sou des Ecoles ont participé financièrement à la concrétisation de ce projet. Il y a eu de très bons retours des enfants.

Le protocole de prévention du harcèlement est mis en place comme dans toutes les écoles de France. Un questionnaire avec les classes de CE2 – CM1/CM2 est en cours d'étude (ambiance générale, bienveillance dans l'école)

Le club des Aînés accompagne les enfants dans le cadre des sorties scolaires, il en est ressorti « une très bonne expérience ! »

Le club propose son soutien en cas d'absence du personnel communal.

Il sera mis en place, à compter du mois de décembre, un partage de repas intergénérationnel le mardi (quatre personnes du club)

L'organisation des temps scolaires (semaines de 4 jours) doit être voté afin de reconduire cette dérogation. Il a été voté à l'unanimité.

Des évaluations (nationales) à partir du CP, début CE1 et début CM1 seront effectuées. Elles permettent de remplir le Livret Scolaire Unique.

A l'issue de ces évaluations, des aides peuvent être engagées en partenariat avec la famille : APC (Activité Pédagogique Complémentaire) PPRE (Projet Pédagogique de Réussite Educative) PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) ...

MAIRIE DE SAINT-OURS

589 Route du Chef Lieu,
73410 Saint-Ours

Tel. : 04 79 54 91 87

mairie@saintours-savoie.fr



PROCES-VERBAL

Travaux de la rénovation de l'école sont évoqués, analyse des offres, planning des travaux. La mairie devra informer l'équipe de l'école de l'avancement de ce marché et du déroulement des travaux.

L'association (ADPEP) doit être consultée pour venir en aide aux familles qui en ont besoin. L'adhésion serait de 2.50€ par élève, le conseil d'école a décidé de rendre l'école adhérente à cette association. Une communication aux familles sera faite.

Garderie périscolaire : les enfants inscrits en garderie ne peuvent pas repartir seuls.
Cantine : une famille a informé la mairie pour signaler que les repas ne sont pas chauds et que les enfants ont faim. Monsieur Le Maire se charge de suivre ce dossier.

Il est signalé que les voitures se garent sur la pelouse de l'école alors que des places de stationnement sont encore disponibles. Monsieur DAGAND Jean-François demande s'il serait possible de sensibiliser les parents afin de faire du co-voiturage pour les trajets domicile- école.

Le tarif du transport Piscine – Ecole sera négocié, car les prix varient du simple au double.

ABC Parc des Bauges : Il s'agit de travailler sur la biodiversité, les actions à conduire en termes de connaissance de gestion, de valorisation, de sensibilisation des espèces, des milieux naturels...

M. DAGAND a rencontré la directrice de l'école dans le cadre de ce projet. La classe de CE1/CE2 participera, mais les plus petits et les plus grands peuvent aussi participer....

Il fait part de son souhait pour qu'un maximum de la population soit avertie : (informations auprès des associations du village, des flyers seront envoyés dans les boîtes aux lettres, un article paraîtra dans le prochain MIEL et lien sur Panneau Pocket) pour que ce projet soit participatif....

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble du conseil qu'en 2019, il avait été évoqué la mémoire de Monsieur Marcel MATHIEUX. L'équipe municipale souhaite que la salle des Fêtes porte son nom. Cette inauguration sera réalisée lors de la cérémonie des vœux à la population (le samedi 13 janvier 2024 à 11h.00)

Il souhaite aussi mettre à l'honneur Monsieur GRILLET Ferdinand, une proposition de maire honoraire sera envoyée dans les prochains jours à Monsieur Le Préfet de Savoie.

Monsieur Le Maire a reçu cette semaine les deux conseillers départementaux en mairie afin de faire le point sur les dossiers subventionnables dans le cadre du FDEC 2024. Il a été question de l'opération « Chemin doux » et de la réhabilitation du Presbytère. Il a été proposé de solliciter l'OPAC dans ce dossier, notamment dans le financement de cette opération. Une réflexion sera menée.

Monsieur Le Maire rappelle que les lots pour le marché de « Rénovation thermique et énergétique de l'école », n'ont pas été attribués. Il est proposé une visio avec le cabinet d'Architecture Energie le lundi 04 décembre à 17h.00 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.25

Le secrétaire de séance

André BOGEY

Le Maire

Louis ALLARD



saintours-savoie.fr

Horaires d'ouverture au public : le lundi de 16 h à 19 h 30, le mercredi de 9h à 11 h et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.